

Fiche d'information

SCFP

Des recommandations radicales proposées pour le secteur des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario

Juillet 2014

Dans son rapport final, le Comité spécial sur les Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle recommande que toutes les listes d'attente pour les services et soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle soient éliminées au cours des 12 prochains mois. Le même rapport n'établit cependant pas si le financement individualisé répond aux besoins des personnes et des familles bénéficiant des services ou s'il ne serait pas plutôt indiqué de procéder à une révision complète des services et soutiens.

Le comité qui a été créé à la fin de 2013 avait le mandat d'émettre des recommandations sur une stratégie détaillée pour le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Il a déposé son rapport final à l'Assemblée législative de l'Ontario le 23 juillet 2014. Le rapport a été élaboré dans le contexte du budget 2014 qui prévoit 810 millions de dollars pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le rapport identifie le besoin de nouveaux fonds pour le secteur et propose la création d'un nouveau Comité interministériel sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations contenues

dans le rapport. Ce comité serait composé de représentants de 10 services ayant un rôle à jouer dans le secteur.

Recommandations portant sur les soutiens offerts en établissement

Le comité a émis un certain nombre de recommandations portant sur les soutiens et services offerts en établissement, mais il a omis de se prononcer sur un enjeu essentiel – une compensation équitable pour les travailleurs qui assurent les soutiens directs. Cet enjeu est à l'origine de difficultés en matière de recrutement et de rétention d'un personnel qualifié, difficultés qui mènent à une baisse de la qualité des services et soutiens. Sur le ratio en dotation de personnel, le comité a recommandé le recours aux meilleures pratiques plutôt qu'à un ratio minimum obligatoire comme l'avait recommandé le SCFP dans son mémoire.

Le comité recommande l'élaboration d'un plan visant à assurer que les obligations légales en matière d'équité salariale soient respectées, ce qui est positif, compte tenu du fait que la plupart des agences ne disposent actuellement pas d'un financement suffisant pour être en mesure de respecter ces obligations. Le comité

Des recommandations radicales proposées pour le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

recommande aussi que le Ministère des Services sociaux et communautaires s'engage à assurer un financement sur plusieurs années aux agences assurant les services, ce qui devrait contribuer à une certaine stabilité financière pour les travailleurs et les agences, à condition évidemment, que le financement soit suffisant.

Un réel problème identifié par le SFCP dans son mémoire est que de nombreux individus ayant une déficience intellectuelle vivent dans un environnement inadéquat, comme des établissements de soins de longue durée, des instituts psychiatriques ou encore des prisons. Le comité a partiellement abordé cet enjeu en recommandant que soient compilées chaque année des données portant sur le nombre d'individus ayant une déficience intellectuelle qui ne sont pas hébergés de façon appropriée, soit dans un hôpital ou un établissement de soins de longue durée. Le comité ne spécifie pas si ces informations devraient être rendues publiques.

Le rapport émet des recommandations à l'intention du Groupe de travail sur le logement qui a été créé au début de 2014 dans le but de trouver des solutions pour les individus ayant une déficience intellectuelle. Le comité recommande que le groupe de travail étudie des modèles de soutien en hébergement à court et à long terme ; du soutien et un financement des immobilisations pour l'achat et l'entretien des résidences existantes et le développement de projets pilotes. Il sera important pour les membres du SFCP de demeurer actifs au sein de ce groupe de travail afin d'assurer que le système d'agences communautaires sans but lucratif demeure un élément clé de ce secteur et donc, que du personnel formé et qualifié continue à offrir toute une gamme de services et soutiens publics et de qualité.

L'incapacité d'aborder les enjeux systémiques

Malheureusement, le rapport omet d'aborder plusieurs problèmes systémiques du secteur, comme le modèle de financement direct ou des services adaptés à l'âge des bénéficiaires, dans le contexte du vieillissement des familles et des parents. Le comité n'a pas évalué si le financement accordé au Programme Passeport et au Programme de services particuliers à domicile (PSPD) répond aux besoins des individus et des familles bénéficiant des services. Environ 12 000 des 23 000 personnes qui sont sur les listes d'attente sont en attente de soutiens offerts en établissement. Environ 4 000 personnes attendent un financement en vertu du Programme Passeport. Dans la province, la majorité des personnes et des familles recevant des services préfère des soutiens offerts en établissement à une entente de financement direct par l'entremise du Programme Passeport. Plusieurs parents se tournent vers le financement direct parce qu'aucune autre solution n'est disponible.

Le rapport se concentre sur la planification gérée par la personne et les plans de vie personnalisés et le SFCP est d'accord avec cette approche parce qu'elle est essentielle à la dignité et aux droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille. Toutefois, il est difficile d'obtenir la liberté de choix dans un système qui, par sa nature, limite les choix parce qu'il est sous-financé. Le comité n'a pas réussi à évaluer si les individus et les familles bénéficiant de soutiens sont véritablement en mesure de choisir et d'avoir accès à des soutiens répondant à leurs besoins.

Le comité n'est pas arrivé à aborder les changements démographiques qui surviennent dans la société et dans le secteur. Les parents

Des recommandations radicales proposées pour le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

des personnes bénéficiant de soutiens vieillissent et ils sont nombreux à ne plus être en mesure de s'occuper de leur être cher parce que leur santé est vacillante. Au même moment, les personnes ayant une déficience intellectuelle sont nombreuses à vivre plus longtemps et à éprouver des problèmes de santé de plus en plus complexes. Alors que notre population continue de vieillir, les familles des personnes bénéficiant des services auront de plus en plus besoin de soutiens en établissement pour leurs enfants. Dans la foulée de cette transformation de notre société, les exigences en matière de soutiens en établissement vont en augmentant et non en diminuant. Dans ce contexte, il est vital d'investir dans des établissements d'intégration communautaire offrant des services. Malheureusement, le comité n'a pas analysé l'impact qu'aura ce changement systémique sur les besoins en matière de services et de soutiens.

Le SCFP a recommandé que 12 millions de dollars versés annuellement aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) soient redirigés vers la diminution des listes d'attente pour des services et des soutiens. Si le comité a reconnu que des changements étaient nécessaires, il a recommandé une réforme des SOPDI : de son mandat en matière d'orientation au sein du

système, des connections et de la diffusion des informations, de son rôle auprès des jeunes adultes et de l'appui transitoire et des mesures d'assurance qualité, d'efficacité et d'orientation client.

Ce que vous pouvez faire

- Écrire au Courier du lecteur de votre journal local à propos des enjeux liés aux services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans votre collectivité.
- Entrer en contact avec des parents de personnes bénéficiant de soutiens afin de savoir en quoi les recommandations du comité les toucheront et
- Vous informer d'avantage à propos de ces enjeux :
 - Le mémoire du SCFP au comité : [http://cupe.on.ca/a6084/DS%20Brief%20\(FINAL\)%20CUPE%20Ont%20%20Submission%20to%20Select%20Committee%20Jan14.doc.pdf](http://cupe.on.ca/a6084/DS%20Brief%20(FINAL)%20CUPE%20Ont%20%20Submission%20to%20Select%20Committee%20Jan14.doc.pdf)
 - Le rapport final du Comité spécial sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle : http://www.ontla.on.ca/committee-proceedings/committee-reports/files_pdf/SCDSFinalReportEnglish.pdf